

ACI Liaisons Douces Et Accessibilité

Association loi 1901

Président de la Sauvegarde 95 :

Christian BONNAFOUX

Directeur du Service de Prévention de la

Sauvegarde 95 : Xavier PRATT

Directeur : Max SCHAFFER

53 rue Francis Combe

95000 CERGY

01 30 32 13 67

www.velosolidaire.fr

Référent mobilité

Max SCHAFFER

01 30 32 13 67

maxschaffer@gmail.com



Activité

Insertion sociale et professionnelle

ACI Liaisons Douces et Accessibilité propose des activités en rapport avec l'environnement et la mobilité, liées au développement durable : réalisation d'aménagements urbains contribuant à l'amélioration de l'offre en liaisons douces et production de services facilitant le développement de l'utilisation du vélo comme moyen urbain de déplacement.

Domaines d'intervention : Aménagement de voies douces, espaces naturels, réhabilitation du patrimoine, service vélo (réparation, location, vente, animation, conseil, événements).

Effectif: 4,5 salariés permanents et 18 salariés en insertion.

Territoires d'intervention

ACI Liaisons Douces et Accessibilité intervient sur toutes les communes de la Communauté d'agglomération de Cergy Pontoise. Le projet est par ailleurs en lien avec le Parc Naturel Régional du Vexin et l'office de tourisme d'Auvers-sur-Oise.

Sites d'implantation : une « vélostation » à la gare de Cergy Préfecture pour la location et un atelier pour l'autoréparation dans une cité artisanale (également à Cergy) sont disponibles. L'atelier peut être amené à se déplacer en fonction des sollicitations dans les communes pour des animations, des forums, etc.

Caractéristiques du territoire : urbain à proximité de territoires ruraux (PNR du Vexin).

Motivation pour l'action

ACI Liaisons Douces et Accessibilité **souhaite promouvoir un déplacement sain et possible pour tous**. La motivation principale de l'association est de permettre à ses salariés **d'améliorer le cadre de vie de la population** en réhabilitant les liaisons douces pour les vélos, les piétons, les personnes à mobilité réduite, les poussettes, les personnes se déplaçant avec une valise, etc.

ACI Liaisons Douces et Accessibilité souhaite également que les salariés en insertion soient des acteurs et même des moteurs du changement des

comportements afin de prendre conscience qu'un développement plus solidaire est nécessaire.

L'association touche principalement les jeunes non qualifiés en difficulté dans le cadre de l'insertion sociale et professionnelle, qu'ils soient issus de zones urbaines sensibles (ZUS), de zones de redynamisation urbaine (ZRU) ou de zones du contrat urbain de cohésion sociale (CUCS). Elle s'adresse également aux bénéficiaires de minima sociaux (RSA, ASS, etc.) ou aux demandeurs d'emplois de longue durée.



L'approche

En préalable, une étude a été menée en lien avec le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE). Elle concernait le montage d'une structure d'insertion dans un domaine s'inscrivant dans le développement durable. L'enjeu choisi a été axé sur la promotion des modes doux car la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise venait de voter un nouveau schéma directeur cyclable.

Ensuite, l'approche a consisté à développer un projet de « vélostation », qui propose un panorama de services allant de la location au conseil en mobilité. ■

Intervention dans le champ de la mobilité



ACCOMPAGNEMENT

- **Réunions collectives d'information** avec des échanges portant sur les déplacements dans l'agglomération.
 - **Affichage des déplacements domicile-travail par type de transports.** Chaque salarié est interrogé sur les déplacements qu'il effectue pour se rendre au travail. Un relevé de tous les déplacements est affiché en salle de réunion et modifié si les salariés changent de moyen de transport.
 - **Sensibilisation aux avantages du vélo.**
- Location de vélos classiques et bientôt à assistance électrique et de vélos pliants.
 - Vente de vélos d'occasion.



EMPLOYEUR

- **Formation**
- **Analyse des déplacements** des salariés lors de l'accueil dans l'entreprise.
 - **Orientation** des salariés vers l'auto-école associative partenaire.
 - Aménagement du temps de travail pour se former au Code de la route.
 - Vélos disponibles en permanence.
 - Limitation des déplacements en véhicule (repas sur place, déchets végétaux coupés et laissés plutôt que transportés à la déchetterie, etc.).
- **Formation**
- **Réparation** de vélos des usagers, des associations, des collectivités.

En outre, pour évaluer les différents types de mobilité, un **relevé des kilomètres** est réalisé chaque jour lors des déplacements professionnels par mode de transport. Une fois par mois, les itinéraires sont calculés et comparés au relevé des kilomètres parcourus en véhicule à moteur. Cela a permis de calculer que 10 % des déplacements s'effectuent en vélo.